



Les casinos et le blanchiment d'argent – Q et R

Sommaire

Le blanchiment d'argent est un processus selon lequel le soi-disant « argent sale » des produits de la criminalité est recyclé en « argent propre » ou argent réel ou encore en d'autres actifs comme des voitures, des œuvres d'art, des habitations ou des investissements. Le blanchiment d'argent s'effectue généralement en trois phases : le placement, la dispersion et l'intégration. Au Canada, le blanchiment d'argent est un acte criminel couvrant l'ensemble des trois stades de l'activité de blanchiment d'argent.

La structure des jeux de hasard au Canada diffère de façon importante de nombreux autres pays, dont les États-Unis. Au Canada, le jeu n'est légal que lorsqu'il est contrôlé et géré par un gouvernement provincial ou fédéral. Les casinos commerciaux ne peuvent être exploités que sous la direction d'un gouvernement provincial. Les activités de jeux d'argent autorisées au Canada sont réglementées, y compris les sites de jeux en ligne exploités par les provinces.

Les casinos, comme les banques et d'autres secteurs de l'économie canadienne traditionnellement considérés comme vulnérables au blanchiment d'argent, sont étroitement réglementés à l'égard des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les casinos exercent leurs activités dans un cadre hautement réglementé et sont soumis aux organismes de réglementation provinciaux ainsi qu'aux autorités fédérales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Les sociétés de loterie provinciales, en tant qu'organismes du gouvernement créés pour gérer les activités de jeu de hasard, établissent et appliquent des normes, des politiques et des procédures pour s'assurer que les casinos respectent les lois applicables et notamment les exigences relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent. Il n'existe à ce jour aucun cas connu au Canada où une personne a été arrêtée, accusée ou reconnue coupable d'une infraction de blanchiment d'argent visant directement un casino.

Le gouvernement et les entreprises répondent de manière positive et diverse aux préoccupations liées au blanchiment d'argent afin de préserver l'intégrité de l'industrie du jeu et le système financier du Canada. On peut citer, par exemple, l'adhésion du Canada au Groupe d'action financière (GAFI), une organisation intergouvernementale de lutte contre le blanchiment d'argent; la mise en œuvre par le gouvernement fédéral de dispositions législatives concernant le recyclage des produits de la criminalité; le renforcement du *Code criminel canadien* (« Code criminel »); la création du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE »), l'unité du renseignement financier fédéral indépendant qui veille au respect de la loi sur le recyclage des produits de la criminalité; l'obligation par les entités déclarantes et les casinos de soumettre diverses déclarations et d'autres renseignements. En vertu de ce



régime de lutte contre le blanchiment d'argent, les casinos sont tenus de déclarer les opérations importantes effectuées en espèces ainsi que les opérations douteuses, les déboursements de casino et les téléversements; de procéder à une identification poussée du client; d'effectuer des vérifications et d'offrir des programmes de formation sur une base continue; de surveiller et de mettre en place des contrôles permettant de détecter et de réduire l'utilisation de méthodes de blanchiment d'argent.

Le régime de lutte contre le blanchiment d'argent protège les casinos et les Canadiens, tout comme notre système financier, des risques de blanchiment d'argent et d'autres risques inhérents aux crimes financiers.

Qu'est-ce que le blanchiment d'argent?

Les criminels utilisent le blanchiment d'argent pour dissimuler son origine illicite en le recyclant dans l'économie légitime. Le blanchiment d'argent constitue traditionnellement un processus en trois phases.

Dans la phase initiale du blanchiment, ou phase de placement, les produits de la criminalité sont introduits dans le système financier canadien. Cela se fait habituellement en fractionnant de grosses quantités d'espèces en sommes plus petites qui sont alors déposées sur différents comptes bancaires ou utilisées pour acheter divers instruments monétaires tels que chèques de voyage ou mandats. Dans le cas d'un casino, on tentera de réaliser le placement par l'achat et l'encaissement de jetons sans se livrer à des activités de jeu, dissimulant ainsi les produits de la criminalité sous forme de gains. Toutefois, comme on le verra ci-dessous, cette pratique n'est pas autorisée dans les casinos canadiens.

Intervient ensuite la deuxième phase, dite de dispersion, où l'argent est converti ou déplacé par l'intermédiaire d'un écheveau de transactions afin de masquer l'origine et la propriété des fonds. L'argent peut être transféré par l'achat et la vente d'instruments de placement ou viré sur une série de comptes ouverts auprès de diverses banques sur tout le globe.

Dans la troisième phase, appelée intégration, l'argent est recyclé dans des activités économiques canadiennes d'apparence légitime comme l'achat de biens immobiliers ou de luxe ou l'investissement dans des entreprises.

Au Canada, le blanchiment d'argent est un acte criminel. Il comprend l'utilisation, le transfert, la livraison, la transmission, la modification, le traitement ou la cession de biens ou de leurs produits dans l'intention de les convertir ou de les dissimuler, en sachant ou en croyant qu'ils ont été obtenus ou proviennent de la perpétration d'un acte criminel. Parmi les principaux actes criminels, on note les délits d'initiés, le financement d'activités terroristes, le narcotrafic, la corruption et la prostitution. Lorsque de l'argent est issu de ce type d'activité criminelle, il constitue un produit de la criminalité.



Quels types de jeux de hasard sont légaux au Canada?

Au Canada, les jeux de hasard ne sont légaux que s'ils sont contrôlés et gérés par le gouvernement provincial ou fédéral. Les jeux de hasard autorisés au Canada sont réglementés. Toute autre activité de jeu de hasard qui n'est pas contrôlée ou autorisée par le gouvernement provincial ou fédéral ou qui va à l'encontre du Code criminel n'est pas autorisée au Canada.

Généralement, quatre types de jeu sont réglementés au Canada : a) les établissements de jeux de hasard comme les casinos, les salles de bingo, les foires ou les événements caritatifs; b) les loteries comme le Lotto 6/49; c) les jeux en ligne exploités par les sociétés provinciales de loterie; d) les paris sur les courses de chevaux dans les hippodromes ou en ligne sous réglementation fédérale, y compris le système de paris.

Tous les jeux en ligne offerts au Canada sont-ils réglementés par les gouvernements provinciaux?

Les sites Web exploités par les gouvernements provinciaux sont réglementés et autorisés à fournir des services aux Canadiens. Les sites de jeux de hasard en ligne étrangers qui ne sont pas autorisés par les gouvernements provinciaux à exercer leurs activités au Canada sont en violation du Code criminel. Les sites de jeux de hasard en ligne non réglementés ne sont pas assujettis à la loi de lutte contre le blanchiment d'argent qui protège les consommateurs et l'intégrité des jeux de hasard. En conséquence, les mesures canadiennes de lutte contre le blanchiment d'argent s'appliquent uniquement aux jeux en ligne exploités par une province.

De quelle façon les établissements de jeux réglementés collectent-ils les paris au Canada?

La façon dont les établissements de jeux réglementés collectent les paris dépend du type de jeu et de l'endroit où il s'exerce. Dans les casinos, on peut jouer aux machines à sous ou aux jeux sur table. Pour jouer aux machines à sous, on achète des « jetons » en insérant généralement de l'argent dans une machine et en pariant sur les machines à sous à l'aide de ces jetons. Pour jouer aux jeux sur table, on achète des jetons de casino et on parie en utilisant ces jetons.

Au Canada, certaines sociétés de loterie exploitent des sites de jeux en ligne réglementés. Les joueurs ont accès à une variété de jeux en ligne comme le loto, le keno, les jeux de casino, les paris sportifs et le bingo. Pour jouer en ligne sur un site de jeux réglementé, le joueur doit généralement ouvrir un compte en ligne. Une fois que les informations relatives au compte du joueur ont été vérifiées, notamment son identité et sa localisation, celui-ci peut y déposer des fonds. Cet argent lui servira ensuite à acheter des jetons virtuels pour parier sur les jeux de casino, de jouer au bingo ou d'acheter des billets de loterie.



De quelle façon les établissements de jeux réglementés versent-ils les gains aux gagnants?

La façon dont les gains sont versés aux gagnants dépend du type de jeu joué. Si une personne gagne après avoir joué aux machines à sous dans un casino, l'établissement lui verse ses gains en argent comptant ou par chèque. Les gains d'une machine à sous sont versés au joueur en espèces par le casino ou un chèque lui est émis. Si une personne gagne après avoir joué à des jeux sur table au casino, elle peut échanger ses jetons de casino contre de l'argent comptant ou un chèque pour un montant égal aux vérifiés.

Habituellement, sur les sites de jeux en ligne réglementés par les provinces, le joueur qui gagne en jouant aux jeux de type casino obtient des jetons virtuels, l'équivalent des dollars, qui sont déposés dans son compte ou porte-monnaie en ligne. Si le montant est inférieur à 100 000 \$, les gains sont alors versés par la société de loterie par dépôt direct dans le compte bancaire désigné du joueur. Généralement, si le montant est de 100 000 \$ ou plus, la société de loterie qui exploite le site remettra un chèque en personne au gagnant.

Quels sont les risques de blanchiment d'argent dans les casinos?

Les casinos, comme les banques et d'autres secteurs de l'économie canadienne traditionnellement considérés comme vulnérables au blanchiment d'argent, sont étroitement réglementés à l'égard des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il n'existe aucun cas connu au Canada où une personne a été arrêtée, accusée ou reconnue coupable d'une infraction de blanchiment d'argent visant directement un casino. Les casinos exercent leurs activités dans un cadre hautement réglementé et sont soumis aux organismes de réglementation provinciaux ainsi qu'aux pouvoirs en matière de vérification du CANAFE, l'organisme fédéral indépendant constituant l'unité du renseignement financier (« URF ») du Canada. Les casinos au Canada sont tenus d'appliquer la règle « Connaissez votre client » (« CVC ») et de mettre en place des mesures rigoureuses de lutte contre le blanchiment d'argent afin de détecter et de signaler les transactions douteuses. En outre, le personnel des casinos est formé pour reconnaître les indicateurs de blanchiment d'argent potentiel qui pourrait être lié à une infraction criminelle grave. Dans de telles situations, la société de loterie est tenue de présenter une déclaration d'opérations douteuses à CANAFE s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une opération de jeu ou une tentative d'opération de jeu est liée à une infraction de blanchiment d'argent.



Quels sont les risques de blanchiment d'argent dans les sites de jeux de hasard en ligne réglementés par les provinces?

La possibilité de blanchir des produits de la criminalité sur des sites de jeux en ligne réglementés au Canada est extrêmement faible. Ces sites de jeux en ligne disposent de nombreuses mesures pour prévenir cette éventualité aussi bien pendant le processus d'inscription (l'ouverture de compte) que pendant le jeu en ligne lui-même. Par exemple, le montant d'argent qu'un joueur peut déposer dans son compte pour jouer en ligne est plafonné. De plus, toutes les opérations sont surveillées et enregistrées grâce à des technologies de pointe. Seuls les résidents d'une province qui offre des sites de jeux en ligne réglementés, dont l'identité et la localisation ont été vérifiées par la société de loterie, peuvent jouer en ligne sur des sites exploités par cette société de loterie. Toute possibilité d'anonymat est ainsi éliminée, créant un effet dissuasif important sur toute personne qui tente de blanchir des produits de la criminalité en ligne. Les sociétés de loterie provinciales ont également mis en place des mesures de contrôle sur leurs sites de jeux de hasard en ligne qui permettent de limiter la provenance et le montant des fonds déposés dans chacun des comptes du joueur. Dans la plupart des cas, les fonds déposés par les joueurs dans des sites de jeux en ligne proviennent directement d'institutions financières canadiennes. En vertu des lois canadiennes de lutte contre le blanchiment d'argent, les institutions financières sont tenues parallèlement de faire preuve de vigilance appropriée quant à leur conformité aux règles de lutte contre le blanchiment d'argent. Ainsi, les fonds utilisés par les joueurs pour le jeu en ligne auprès des sociétés de loterie font l'objet d'une surveillance supplémentaire contre la criminalité financière.

Quel rôle les sociétés de loterie et les organismes canadiens régissant les jeux de hasard jouent-ils dans la lutte contre le blanchiment d'argent?

Au Canada, les sociétés de loterie provinciales sont tenues de mettre en œuvre un programme de conformité aux lois fédérales de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces programmes comprennent l'établissement de normes d'exploitation, de politiques et de procédures détaillées visant à assurer la conformité des casinos aux lois de lutte contre le blanchiment d'argent. Le personnel du casino veille à fournir à la société de loterie les renseignements concernant les joueurs et leurs activités. La société de loterie analyse et regroupe ensuite ces renseignements, puis en fait rapport à CANAFE. Les sociétés de loterie mènent des vérifications opérationnelles des établissements de jeu relevant de leur compétence. Elles peuvent aviser l'organisme d'application de la loi s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une opération de jeu ou qu'une tentative d'opération de jeu est liée à une infraction de blanchiment d'argent.



Quel rôle le CANAFE joue-t-il dans le cadre du régime juridique de lutte contre le blanchiment d'argent dans les casinos?

Lorsqu'une société de loterie ou un casino a des motifs raisonnables de croire qu'une opération est liée à une infraction de blanchiment d'argent, la société ou l'établissement a l'obligation de présenter une déclaration d'opérations douteuses à CANAFE. CANAFE recueille ensuite, analyse et évalue l'ensemble des déclarations qui lui sont soumises afin de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion en matière de blanchiment d'argent au Canada.

En vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (« LRPCFAT »), les sociétés de loterie ne sont pas autorisées à intervenir ou à prévenir le blanchiment d'argent dans les casinos ou dans les sites en ligne qu'ils administrent. Il est interdit aux sociétés de loterie d'aviser une personne qu'elle fait possiblement l'objet d'une déclaration d'opération douteuse.

Lorsque le CANAFE recueille et analyse les renseignements contenus dans les rapports fournis par les sociétés de loterie, il communique alors ces renseignements aux organismes d'application de la loi au Canada s'il existe des motifs raisonnables de croire que ces renseignements pourraient être utiles à l'enquête ou à des poursuites relativement à une infraction de blanchiment d'argent. Toutefois, il lui est interdit de communiquer les résultats de ses analyses avec les sociétés de loterie ou d'autres entités déclarantes. Par conséquent, le CANAFE ne peut informer les sociétés de loterie si des preuves de blanchiment d'argent existent dans leurs casinos. La circulation des informations concernant les opérations douteuses liées à des infractions de blanchiment d'argent est unidirectionnelle dans le sens qu'elle se fait uniquement à partir des sociétés de loterie vers le CANAFE, mais non à l'inverse.

Comment les entreprises et le gouvernement répondent-ils aux préoccupations liées au blanchiment d'argent?

Le gouvernement et les entreprises répondent de façon positive et diverse aux préoccupations liées au blanchiment d'argent afin de préserver l'intégrité de l'industrie du jeu et le système financier du Canada.

Réponse du gouvernement - GAFI

Le Groupe d'action financière (« GAFI ») est un organisme de décision intergouvernemental créé en 1989 par le G-7 afin de mettre en œuvre une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le GAFI analyse les activités de blanchiment d'argent dans divers secteurs et prépare des recommandations législatives de lutte contre le blanchiment d'argent à l'intention des pays membres. Ces recommandations sont publiées sur une base régulière. Le GAFI effectue aussi l'évaluation des forces et des faiblesses des mesures de lutte adoptées par un pays contre le blanchiment d'argent et



propose des moyens pour les améliorer.

Les recommandations du GAFI exhortent que les pays, comme le Canada, adoptent des lois qui prévoient la surveillance des opérations financières contre l'activité criminelle ainsi que leur signalement aux organismes gouvernementaux lorsqu'il s'agit, par exemple, d'opérations importantes effectuées en espèces. Les recommandations exhortent également, dans le cas de certaines opérations, que l'identité du client soit vérifiée afin de réduire les crimes financiers. Elles exhortent en outre que les pays membres criminalisent le blanchiment d'argent.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité

Les recommandations du GAFI ont été inscrites dans les lois canadiennes de lutte contre le blanchiment d'argent, dans la LRPCFAT et dans le Code criminel. L'objectif de la LRPCFAT est de lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Pour ce faire, elle exige que les entités déclarantes, comme les casinos, appliquent les règles d'identification du client et qu'elles fournissent à CANAFE le signalement de certaines opérations en temps opportun. Elle exige aussi que les entités déclarantes tiennent des registres détaillés des opérations financières et des activités des joueurs. En plus des casinos, la LRPCFAT s'applique à de nombreux secteurs d'activités et professions comme les banques, les coopératives d'épargne et de crédit, les compagnies d'assurance, les comptables, les agents immobiliers et les courtiers en valeurs mobilières.

On peut trouver de plus amples renseignements ici :

<http://www.fatf-gafi.org/>

On peut trouver les lignes directrices du GAFI relatives au secteur des casinos ici :

<http://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/fatfguidanceontherisk-basedapproachforcasinos.html> (en anglais)

On peut trouver les lignes directrices de CANAFE relatives au secteur des casinos ici :

<http://www.canafe.gc.ca/publications/guide/guide6/6F-fra.asp>

Création de CANAFE

En 2000, le Canada a créé l'unité du renseignement financier CANAFE. Cet organisme fédéral indépendant relève du ministre de la Sécurité publique et de la protection civile et du ministre des Finances.



Le CANAFE poursuit les objectifs suivants :

- recueillir, analyser, évaluer et communiquer des renseignements visant à faciliter la détection, la prévention et la dissuasion en matière de blanchiment d'argent;
- s'assurer que les renseignements personnels qu'il détient sont protégés contre toute divulgation non autorisée;
- sensibiliser l'opinion publique à la réalité du blanchiment d'argent;
- s'assurer du respect de la LRPCFAT en matière de tenue de documents, de vérification de l'identité, de déclaration et d'enregistrement.

Le CANAFE communique aux organismes d'application de la loi les renseignements désignés dans les rapports qu'il reçoit des entités déclarantes, comme les banques et les casinos, s'il existe des motifs raisonnables de croire que ces renseignements pourraient être utiles à l'enquête ou à des poursuites relativement à une infraction de blanchiment d'argent.

Le CANAFE n'est pas un organisme d'enquête et il n'a pas les pouvoirs requis pour recueillir des preuves, porter des accusations, effectuer la saisie et le gel des avoirs ou créer des listes de surveillance de personnes soupçonnées de blanchiment d'argent. Il ne peut également pas enquêter sur des infractions présumées ni tenter des poursuites. Il peut, toutefois, procéder à des examens et à des vérifications auprès des entités déclarantes afin de s'assurer qu'elles respectent leurs obligations juridiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le CANAFE peut aussi imposer des sanctions pour le non-respect de la LRPCFAT.

Réponse des entités déclarantes, y compris des casinos, aux préoccupations liées au blanchiment d'argent

Les entreprises agissant en tant qu'entités déclarantes répondent aux préoccupations liées au blanchiment d'argent par la mise en œuvre de programmes de conformité globaux de lutte contre le blanchiment d'argent. Les entités déclarantes comprennent les institutions financières, les coopératives d'épargne et de crédit, les courtiers d'assurance, les agents immobiliers, les maisons de courtage et les casinos. Les programmes de conformité établis par les entités déclarantes, dont les casinos, permettent aux différents secteurs d'identifier les risques de recyclage des produits de la criminalité au moyen d'opérations financières et d'atténuer ces risques. Les programmes de conformité comprennent entre autres des procédures qui obligent les entités déclarantes à présenter, en temps opportun, une déclaration d'opérations douteuses à CANAFE s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une opération de jeu ou une tentative d'opération de jeu est liée à une infraction de blanchiment d'argent.

Les obligations en vertu de la LRPCFAT des établissements et des sites de jeux de hasard en ligne sont énoncées ci-après.



Déclaration d'opérations importantes en espèces

Les entités déclarantes, y compris les casinos, doivent déclarer à CANAFE toute opération importante réalisée en espèces. Est considérée une opération importante en espèces un dépôt en espèces de 10 000 \$ ou plus reçu par un client pour une opération unique dans un casino à des fins de jeu ou lorsque le casino reçoit deux ou plusieurs dépôts en espèces de moins de 10 000 \$ chacune pour des opérations échelonnées sur une période de 24 heures consécutives et totalisant 10 000 \$ ou plus. La société de loterie doit déclarer toutes les opérations importantes en espèces, y compris celles réalisées en vertu de la « règle des 24 heures », si elle sait que ces opérations ont été réalisées par la même personne ou entité ou en son nom. Une opération importante en espèces ne prouve pas nécessairement qu'il s'agit de blanchiment d'argent; cependant, dans certaines circonstances, les opérations importantes en espèces peuvent être indicatrices de blanchiment d'argent.

Le nombre d'opérations importantes en espèces déclarées à CANAFE par les entités déclarantes à travers le Canada est en constante augmentation. Le tableau 1A, ci-dessous, montre le nombre d'opérations importantes en espèces déclarées à CANAFE par secteur d'activité au Canada au cours de la période allant de 2010 à 2013 inclusivement.

Tableau 1A : Déclaration d'opérations importantes en espèces réalisées au Canada				
SECTEUR RÉGLEMENTÉ	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Institutions financières (toutes)	7 056 564	7 935 527	8 391 790	23 383 881
▪ Banques	6 384 073	7 243 585	7 725 450	21 353 108
▪ Coopératives d'épargne et de crédit	234 337	241 168	235 605	711 110
▪ Caisses populaires	435 154	450 774	430 735	1 316 663
Entreprises de services monétaires	30 416	31 735	32 616	94 767
Immobilier	22	25	18	65
Casinos	52 717	53 762	56 707	163 186
Maisons de courtage	0	5	3	8
Négociants en pierres et métaux précieux	391	701	682	1 774
Compagnies d'assurance vie	1	4	8	13
Total de tous les secteurs				23 643 694

Le CANAFE doit communiquer aux organismes d'application de la loi les opérations importantes en espèces dont il est informé dans l'éventualité où il existe des motifs raisonnables de croire que ces renseignements



pourraient être utiles à l'enquête ou à des poursuites relativement à une infraction de blanchiment d'argent. Le tableau 2A montre le nombre d'opérations importantes en espèces communiquées aux organismes d'application de la loi par le CANAFE au Canada au cours de la période allant de 2010 à 2013 inclusivement.

Tableau 2A : Communications effectuées aux organismes d'application de la loi par le CANAFE au Canada			
	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Total des communications effectuées par le CANAFE aux organismes d'application de la loi et aux organismes fédéraux	1 635	2 005	2 204
Communications effectuées par le CANAFE dans lesquelles au moins une déclaration vise un casino	305	352	331

Déclaration d'opérations douteuses

Les entités déclarantes, y compris les casinos, doivent signaler toute opération douteuse ou tentative d'opération douteuse à CANAFE lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une opération financière est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. « Avoir des motifs raisonnables de croire » signifie pour un employé de casino qu'il détient une preuve crédible suffisante pour étayer sa conviction que l'opération est liée à une infraction criminelle grave comme le trafic de drogue. Pour qu'un casino soit en mesure de détecter une opération douteuse dans son établissement ou sur son site, il doit bien connaître ses clients. Les casinos ont mis en place des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent à travers le Canada. Ces contrôles leur permettent de repérer efficacement les opérations financières douteuses et de réduire les risques qu'ils soient utilisés pour le blanchiment des produits de la criminalité. Le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et la surveillance des sociétés de loterie et des activités de jeux de hasard réglementés au Canada dissuadent les criminels d'utiliser les casinos pour le blanchiment des produits de la criminalité. Une déclaration d'opération douteuse n'est pas nécessairement une preuve de blanchiment d'argent, mais elle permet d'étayer toute éventuelle activité financière douteuse qui pourrait être liée à un acte criminel. La question de savoir si une opération financière douteuse peut être liée au blanchiment d'argent est déterminée par les organismes d'application de la loi et les poursuivants qui interviennent dans le processus judiciaire.



Déclaration d'opérations de financement des activités terroristes

Les entités déclarantes, y compris les sociétés de loterie au Canada, ne peuvent pas accepter de biens, ni de l'argent, de toute source si elles croient qu'ils sont liés à des activités terroristes. Les sociétés de loterie doivent présenter une déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste à CANAFE, au Service canadien du renseignement et à la GRC si ces biens sont en leur possession ou à leur disposition et qu'elles savent que ces biens appartiennent à un terroriste ou à un groupe terroriste ou qu'ils sont à leur disposition, directement ou non. Elles doivent aussi communiquer tout renseignement dont elles disposent sur une opération, réelle ou projetée, mettant en cause ces biens. Parallèlement, les sociétés de loterie ont des obligations quant au respect d'autres lois fédérales en matière de financement d'activités terroristes.

Déclaration de déboursements de casino

Les sociétés de loterie à travers le Canada doivent présenter à CANAFE une déclaration de déboursements de casino chaque fois qu'elles font un déboursement de 10 000 \$ ou plus pour une opération unique ou pour des opérations multiples réalisées sur une période de 24 heures consécutives par un même client, y compris pour ses gains aux jeux de hasard. Par exemple, les sociétés de loterie doivent présenter cette déclaration lorsqu'un joueur échange des billets de machine à sous ou des jetons d'une valeur de 10 000 \$ ou plus ou lorsque le casino émet à un gagnant un chèque d'une valeur 10 000 \$ ou plus.

Déclaration de téléversements

Les entités déclarantes, y compris les casinos, doivent présenter à CANAFE une déclaration lorsqu'elles reçoivent d'un joueur ou qu'elles lui envoient des téléversements internationaux d'une valeur de 10 000 \$ ou plus.

Obligations de connaissance des clients

Les entités déclarantes, y compris les casinos, doivent adopter et appliquer la règle « Connaissez votre client » (CVC). Cette règle consiste en des procédures d'identification mises en place dans les casinos au Canada pour s'assurer que le secteur des jeux de hasard ne soit pas exploité à des fins de crimes financiers comme le blanchiment d'argent. Pour confirmer l'identité d'un joueur, les casinos vérifient la photo de documents d'identité comme le permis de conduire ou le passeport. Les casinos tiennent un registre de l'identité des joueurs et de leurs opérations financières afin de se conformer à la LRPCFAT et de préserver l'intégrité des jeux de hasard en connaissant bien leurs clients.

La règle CVC existe afin de protéger les joueurs, les casinos et le public contre les crimes financiers et afin



d'améliorer l'expérience de jeu. En vertu de la règle CVC, les sociétés de loterie doivent vérifier l'identité des joueurs déposant un montant de 10 000 \$ ou plus dans un casino ou de ceux jouant dans les jeux en ligne de la société de loterie.

Les casinos doivent également appliquer la règle CVC dans d'autres circonstances, par exemple, lorsqu'un joueur ouvre un compte, signe une fiche-signature, convertit des devises étrangères d'une valeur de 3 000 \$ ou plus, échange un nombre de jetons supérieur à 10 000 \$, demande un télévirement de 1 000 \$ ou plus, réalise un gain important aux machines à sous ou demande un paiement par chèque.

Vérifications et formations

Les casinos doivent réaliser des vérifications de routine des politiques, des procédures, des évaluations du risque et des programmes de formation dont ils disposent afin de suivre les dernières tendances et les facteurs de risque en matière de blanchiment d'argent. Conformément à la loi, les casinos doivent effectuer une vérification indépendante de leur régime de lutte contre le blanchiment d'argent au moins une fois par période de 24 mois. En outre, les casinos offrent à leurs employés et cadres de vastes programmes de formation sur les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent. Constituant la première ligne de défense contre le blanchiment d'argent, les employés de casino jouent un rôle essentiel dans la prévention des crimes financiers dans les casinos.

Prévention de l'utilisation de méthodes courantes de blanchiment d'argent

Partout dans le monde, les blanchisseurs d'argent utilisent un certain nombre de méthodes courantes pour tenter de blanchir de l'argent. On trouvera ci-dessous quelques-unes des méthodes les plus courantes de blanchiment d'argent.

- **Affinage** - Cette méthode de blanchiment d'argent consiste à échanger de petits billets contre de plus gros. Elle peut être utilisée conjointement par plusieurs personnes dans un certain nombre de casinos afin d'éviter d'éveiller les soupçons. L'objectif de l'affinage est de diminuer l'importance de grandes quantités d'argent. Tenter de parier de grandes sommes d'argent inférieures au seuil minimal de déclaration dans les machines à sous et des les encaisser en chèques de casino constitue un type d'affinage.

Les casinos au Canada disposent de procédures pour prévenir l'affinage. Par exemple, les machines à sous sont programmées pour limiter le montant de jetons qu'une personne peut acheter à tout moment; cette procédure prévient l'affinage. Aux jeux de cartes, les casinos préviennent l'affinage en exigeant que les



clients achètent des jetons de casino. Ces deux méthodes d'affinage sont étroitement surveillées par le personnel qualifié du casino et leur utilisation est communiquée à CANAFE s'il existe des motifs raisonnables de croire que l'opération ou la tentative d'opération est liée à une infraction de blanchiment d'argent.

- Achats de jetons - Cette méthode consiste pour une personne à acheter des jetons de casino et à les échanger contre un chèque de casino sans jouer. Les criminels peuvent se rendre dans une autre province et utiliser cette méthode en la divisant en deux tâches distinctes : un groupe tentera d'acheter des jetons de casino alors que l'autre tentera plus tard de les échanger contre des chèques de casino.

Les casinos disposent de procédures pour prévenir l'utilisation de cette méthode au Canada. En outre, lorsque l'activité de jeu réalisée est minimale, le casino peut, en vertu de sa politique, refuser la délivrance d'un chèque ou même interdire au joueur de jouer à l'avenir si des soupçons de blanchiment d'argent pèsent sur lui. Si un chèque est émis, le casino indique clairement sur le recto s'il s'agit de gains réalisés au casino ou simplement d'un déboursement des fonds utilisés par le joueur pour l'achat de jetons. Les sociétés de loterie présentent une déclaration à CANAFE s'il existe des motifs raisonnables de croire que l'opération d'achat ou la tentative d'opération d'achat de jetons se produit dans un contexte de jeu minimal et qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent.

- Changes de devises - Cette méthode de blanchiment d'argent consiste pour une personne ou un groupe de personnes à échanger des devises étrangères dans plusieurs casinos contre de la monnaie canadienne en les divisant en quantités plus petites afin d'éviter les soupçons.

Partout au Canada, l'utilisation des casinos comme véhicule d'échange de devises arrive rarement. En réalité, les casinos ne permettent pas aux clients d'échanger des devises sans jouer à des jeux de casino.

- Télévirements de fonds - Cette méthode de blanchiment d'argent consiste pour une personne à envoyer des télévirements de fonds d'une ville ou d'un pays à l'autre afin d'éviter le transport fastidieux des devises. Cela lui permet ainsi d'effectuer une multitude d'opérations transfrontalières chaque jour, rendant difficile le suivi des fonds depuis leur origine.

Au Canada, cette méthode de blanchiment d'argent vise particulièrement les casinos qui ont de sévères restrictions concernant les télévirements de fonds sortants (acceptés en général uniquement vers un compte canadien au nom du joueur). Ces casinos n'autorisent habituellement que les télévirements de fonds entrants qui proviennent d'un compte détenu au nom d'un joueur dont l'identité a été rigoureusement établie et vérifiée par une société de loterie conformément à ses procédures de lutte contre le blanchiment d'argent.

- Fractionnement ou schtroumpfage - Cette méthode de blanchiment d'argent consiste pour une



personne à collaborer avec de nombreux complices afin de recycler les produits de la criminalité à plusieurs endroits en montants inférieurs au seuil de déclaration de 10 000 \$ afin d'éviter leur détection. Le schtroumpfage s'effectue habituellement par guichet automatique.

Les employés de casino à travers le Canada sont formés pour surveiller et signaler les cas de schtroumpfage, y compris les comportements de fractionnement ou de schtroumpfage. Tout soupçon de fractionnement des opérations entraîne sa communication à CANAFE, y compris l'identité de la personne concernée.

Conclusion

Afin d'éviter que les casinos en établissement ou en ligne soient la cible des criminels pour le blanchiment des produits de la criminalité, les organismes canadiens régissant les jeux de hasard ont mis en place des contre-mesures robustes. Il s'agit de politiques, de procédures et de formations qui permettent la détection et la déclaration de ces opérations et qui, par ricochet, dissuadent les criminels d'utiliser les casinos pour le blanchiment d'argent.

Les casinos en établissement disposent d'un personnel veillant à la sécurité et à la surveillance jour et nuit des joueurs afin de détecter toute tentative de blanchiment d'argent. Comme la quasi-totalité des opérations réalisées dans les casinos au Canada est enregistrée sur vidéo, ces lieux sont parmi ceux où les risques sont les plus élevés pour les blanchisseurs d'argent potentiels. L'application stricte de la loi de lutte contre le blanchiment d'argent au Canada, dont les exigences ont été présentées ci-dessus, la vigilance du personnel des casinos en matière de sécurité et de surveillance ainsi que l'incapacité des criminels à réaliser d'importantes opérations financières de façon anonyme en espèces, au moyen de jetons, par la conversion de devises ou par télévirement de fonds rendent les casinos canadiens peu attrayants pour les blanchisseurs d'argent potentiels.